

PREPARATION AU DIPLOME D'INGENIEUR DE L'ENTPE

Admission sur titre en 2^{ème} année des élèves français

Outre la voie normale d'entrée en 1^{ère} année à l'ENTPE sur concours ,
il existe également une procédure **d'admission sur titre en 2^{ème} année.**

CONDITIONS D'ACCES

- ✓ L'admission sur titre est ouverte aux étudiants français titulaires d'une Maîtrise de Sciences ou une 1^{ère} année de Master, délivrée par une Université: en mathématiques, mécanique, mathématiques appliquées, physique, -génie civil ; Sciences et Vie de la Terre ; les dossiers des candidats titulaires d'une autre Maîtrise de sciences ou 1^{ère} année de Master pourront le cas échéant être également examinés.
- ✓ La pratique récente de l'anglais est demandée pour faciliter l'obtention d'une certification en anglais avant la délivrance du diplôme d'ingénieur.
- ✓ **La mention Assez Bien est exigée à la Licence et à la Maîtrise.**

FORMALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit contenir les pièces suivantes :

1. Fiche de renseignements (inscription internet obligatoire),
2. 1 photographie avec le nom prénom au verso,
3. Lettre de motivation exposant les objectifs attendus de la formation,
4. Curriculum vitae faisant notamment ressortir les formations suivies et les stages effectués,
5. Photocopies des diplômes (ou attestations), des éventuelles certifications, en langues (TOEFL, TOEIC, Cambridge, ou autres),
6. Résultats scolaires (terminale) et universitaires détaillés (notes) portant l'adresse complète du candidat.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS 29 Février 2012

*date limite de réception du dossier complet.
(L'inscription en ligne est obligatoire)*

Entretien

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués le **30 mars 2012** pour un entretien d'ordre général avec la Commission de Sélection.

Admission

En juin, les candidats seront informés individuellement de la décision de la commission et les résultats seront affichés à l'ENTPE.

Rentrée scolaire : 3 septembre 2012

Cursus : deux années d'études sanctionnées par le diplôme d'ingénieur (grade master)

Direction des Etudes
Service administratif

courriel : de.entpe@entpe.fr

rue Maurice Audin
69518 Vaulx-en-Velin Cedex
téléphone :
+33 (0)4 72 04 70 70
télécopie :
+33 (0)4 72 04 62 54
<http://www.entpe.fr>

STATUT

Les élèves français intégrant l'ENTPE sur titre en 2ème année auront la qualité d'élève ingénieur civil. Sans obligation envers l'Etat, ils ne bénéficieront d'aucune rémunération.

Cependant, les bourses d'enseignement pourront être accordées aux étudiants "civils" par l'Ecole selon les mêmes critères et les mêmes taux que ceux en vigueur à l'Education Nationale.

CONDITIONS MATERIELLES

a) Frais annuels de scolarité :

Les élèves civils doivent acquitter un droit d'inscription.

A titre d'information son montant a été fixé pour l'année **2010/2011** à **584 Euros**.

Cette somme est remboursée à l'élève boursier.

De plus, les élèves civils de l'ENTPE peuvent être amenés à supporter des frais de déplacements dans le cadre de leur scolarité en particulier en 3ème année pour leur Travail de Fin d'Etudes.

b) Assurance obligatoire

* Etudiants de moins de 28 ans :

- affiliation à la sécurité sociale étudiante, **203 Euros** pour l'année **2010/2011**.

c) Logement et restauration

L'ENTPE fonctionne sur le régime de l'externat, mais des logements HLM, situés à proximité de l'Ecole, sont proposés aux élèves.

Par ailleurs, un restaurant administratif «CROUS», fonctionne du lundi au vendredi au sein de l'établissement.

Le Directeur des Etudes,

Marcel MIRAMOND